

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 décembre 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de M. Kamel EL FEDIL*), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (*pouvoir de Michael THOMAS*), Mme Stéphanie BANCAL (*pouvoir de Mme Françoise GUYARD*), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE, Mme Pascale RENAUD (*pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Marie BOELLE (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Arnaud MERCIER (*pouvoir de Mme Martine SCHMIT*), M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Jean-François PEUMERY*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Gilles PANCHER (*pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Françoise GUYARD (*pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL*), M. Jean-Roch GAILLET, M. Kamel EL FEDIL (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir à Mme Pascale RENAUD*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Marie BOELLE*), M. Michel SAPORTA, Mme Martine SCHMIT (*pouvoir à M. Arnaud MERCIER*), Mme Liliane HATTRY, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON*), M. Roland de HEAULME, M. Michaël THOMAS (*pouvoir à M. Olivier LEBRUN*).

Secrétaire de séance : M. Olivier COLLO

Date de convocation : 29 novembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 29 novembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 55

N° de l'ordre du jour :

2011.12.12 : Adhésion et désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au Syndicat Mixte pour la

Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la commune de Renne-moulin.

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 17 décembre 2010 relatif portant adhésion des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin et les nouveaux statuts de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts du SMGSEVESC en date du 11 février 2011 ;

Vu les statuts du SIAEP de la région de Feucherolles en date du 1^{er} avril 1930 ;

~~Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-61 et L.5211-1 ;~~

Lors de la séance du 26 mai 2009, le Conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de Versailles Grand Parc. Parmi les nouvelles compétences transférées, la communauté a retenu la compétence « eau ». L'article L 5211-61 du CGCT autorise les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à adhérer sur tout ou partie de son territoire, à un ou plusieurs syndicats sur des parties distinctes de son territoire.

De ce fait, la communauté d'agglomération a adhéré au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable au titre des communes de Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble et Versailles. La communauté d'agglomération a également adhéré au SEDIF au titre des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SEDIF), Les Loges-en-Josas et Viroflay.

Par arrêté interpréfectoral du 17 décembre 2010, le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a été étendu aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin. La notification de cet arrêté vaut retrait d'office :

- des communes de Bailly et Noisy-le-Roi du SMGSEVESC,
- de la commune de Renne-moulin du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Feucherolles (SIAEP).

Par délibération n°2011.02.08 du 1^{er} février 2011, le Conseil communautaire a décidé également d'adhérer au SMGSEVESC pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire des communes de Bailly et Noisy-le-Roi.

Pour permettre d'optimiser la gestion de cette compétence et après vérification de sa faisabilité technique, il est proposé au Conseil communautaire de confier au SMGSEVESC la gestion du territoire de la commune de Renne-moulin.

La présente délibération a également pour objet la désignation des représentants de Versailles Grand Parc qui seront appelés à siéger au sein du comité syndical du SMGSEVESC, sous réserve de l'approbation de la demande d'adhésion de Versailles Grand Parc par le syndicat mixte, à raison du territoire de la commune précitée.

Vu l'article 6 des statuts du syndicat mixte, la communauté d'agglomération doit ainsi désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Se portent candidats:

.

Titulaire	Suppléant
Mme Nathalie KRAMER	M. Michel COLIN

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire de la commune de Rennemoulin pour l'ensemble de son territoire ;*
- 2) *à l'issue du vote au scrutin public, désigne les 2 représentants supplémentaires (1 titulaire et 1 suppléant) suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SMGSEVESC :*

Titulaire	Suppléant
Mme Nathalie KRAMER	M. Michel COLIN

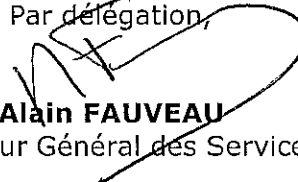
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par déléation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

